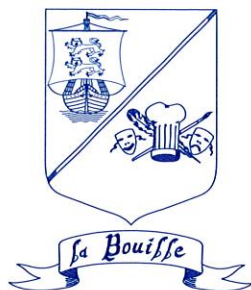


MAIRIE
DE
LA BOUILLE

Le 16 octobre 2018,



Madame, Monsieur,

Le 12 juillet dernier, je vous informais vouloir préparer l'avenir de la commune dans le contexte difficile qui est le nôtre.

Depuis cette date, nous nous sommes efforcés à mettre en œuvre cette proposition, qui vous a été faite, par la création d'une commune nouvelle avec la commune voisine de Caumont au 1^{er} janvier 2019.

La création d'une commune nouvelle permet en effet de mutualiser nos moyens financiers, humains et matériels, la capacité d'action se trouvant renforcée.

Le 1^{er} octobre 2018, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité, moins une abstention, le projet de fusion de communes et de création de la commune nouvelle de La Bouille-Caumont ; Le Conseil Municipal de Caumont délibérant favorablement le 4 octobre dernier.

Pour permettre le dépôt au Conseil d'Etat de notre dossier avant le 15 octobre, les deux Conseils Départementaux avaient à se prononcer sur notre dossier, le Conseil Départemental de Seine-Maritime délibérait favorablement le 05 octobre mais la Conseil Départemental de l'Eure décidait le 08 octobre, de remettre à plus tard sa délibération.

Cette décision de report ne permettant pas le dépôt de notre dossier dans les délais impartis (le 15 octobre) notre projet s'arrête net.

Nous regrettons cette décision, tout en espérant que cette décision du Conseil Départemental de l'Eure ne fût pas « téléguidée », influencée par des instances influentes, agissant uniquement par intérêt personnel et politique sans jamais prendre en compte l'intérêt général.

Je remercie les Elus des 2 communes pour le travail accompli durant ces 3 derniers mois pour tenter de mener à bien ce beau projet.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Joël Temperton
Maire de La Bouille

